

MAXIMILIEN ET SDF SONT DANS

Si la question de l'accueil des quelques centaines de migrants du parc Maximilien divise, l'opportunité de repenser à la société que nous désirons émerge avec elle. Appel à la solidarité.

Stéphane Roberti, président Ecolo du CPAS de Forest

Depuis l'été dernier, le mouvement citoyen de la Plateforme d'hébergement a pris une ampleur sans précédent. On ne peut que s'en émerveiller. Sur les réseaux sociaux, près de 40.000 personnes soutiennent et participent activement à relever le défi de mettre quotidiennement à l'abri ou d'accueillir chez eux les centaines de migrants qui se rassemblent le soir au Parc Maximilien. Ils s'indignent du sort de ces hommes et de ces femmes qui ne trouvent pas la protection de notre gouvernement de droite anti-libérale, mais bien sa détermination à les traquer à tout prix, « pour éviter l'appel d'air ». Cette gageure collective

La chaleur du contact humain décrispe la froideur des données statistiques

force l'admiration, bien au-delà du paysage belge, et est rendue possible par la mobilisation de volontaires d'une ténacité incroyable. Facebook recueille tous les jours des témoignages (1), souvent intimes et rarement politiques, qui décrivent l'accueil de migrants chez soi comme un geste finalement très naturel, une façon de sortir de la désespérante indignation passive. On lit tous les jours les trésors inépuisables d'empathie des citoyens, qui émerge naturellement dès qu'on peut donner un visage et un nom aux *migrants*, dès qu'on partage un thé et engage une conversation, même sans avoir en commun d'autre langage que la débrouille, la commune humanité et la bonne humeur. La chaleur du contact humain décrispe la froideur des données statistiques, ce n'est pas nouveau, mais l'engouement et la force du mouvement citoyen en est une brillante illustration. On doit pourtant dénoncer que ce mouvement de solidarité est un remède, fragile et spontané, parfois maladroit, toujours généreux, au manque total de prise de responsabilité du gouvernement fédéral. Le résultat de l'engagement citoyen de la plateforme a d'ailleurs été odieusement détourné pour justifier la politique anti-immigration du gouvernement. N'a-t-on pas entendu le Premier ministre se gargariser de ce qu'il n'y ait pas de Calais en Belgique grâce à sa politique « humaine mais ferme » ? Un grand moment de mauvaise foi crasse ou d'aveuglement béat, on hésite encore. Six mois après l'engoue-

ment, c'est encore plus révoltant d'imaginer que l'effort collectif consenti a permis d'occulter l'urgence humanitaire qui subsiste tous les jours dans les rues de nos grandes villes, et pas seulement au parc Maximilien.

D'une commune à l'autre, les citoyens interpellent leurs conseillers communaux sur le projet de loi de « visites domiciliaires ». Ce mouvement de plaidoyer a le mérite de repolitiser la question de l'accueil et de la criminalisation des solidarités. Les multiples prises de position pour dénoncer le projet de loi N-VA-CD&V, particulièrement courageuses dans les rangs des membres du MR, ainsi que la rediffusion des propos de Louis Michel, son

attachement à défendre la liberté de circuler comme fondamentalement libérale, interrogent la politique migratoire. Ecolo s'est positionné très clairement sur le sujet depuis de nombreuses années. A nos yeux, il faut repenser les mouvements migratoires dans le contexte des relations Nord-Sud déséquilibrées, et du réchauffement climatique. J'ai récemment appris que le budget Fedasil était déduit du budget de la coopération internationale et, donc, bénéficiait en premier lieu à la Belgique (2). Quelle hypocrisie ! Ici, on doit décriminaliser les migrants et en finir avec les centres fermés, ouvrir les frontières (3), et inclure les nouveaux arrivants en soutenant les personnes dans leur intégration. C'est une vision résolument volontariste qui doit



Le résultat de l'engagement citoyen de la plateforme a été odieusement détourné pour justifier la politique anti-immigration du gouvernement

UN BATEAU...

se jouer au niveau européen, pour arrêter le massacre en Méditerranée, ne plus se rendre complice ni des passeurs, ni des régimes autoritaires - voire tortionnaires -, en sous-traitant la dissuasion massive et brutale. Une approche pragmatique de cette question par l'angle budgétaire nous donnerait rapidement raison : la répression et la généralisation du contrôle coûtent plus cher aux finances publiques que l'inclusion de ces personnes. La détermination de ceux qu'on appelle les « transmigra



nts les moins « généreux » en matière d'allocations sociales, doit finir de nous convaincre que non, ces personnes ne cherchent pas à dépendre de nos royales aides sociales, mais qu'ils seront des parfaits candidats du modèle néolibéral.

Ce sont des illégaux ! Et nos SDF ?

Si le recul de la méfiance à l'égard de qui nous est étranger et la contamination de l'empathie résultent de l'effet multiplicateur des réseaux sociaux et du contact humain, alors il est grand temps d'élargir le filon de cette solidarité renouvelée.

Les détracteurs de la plateforme lui opposent principalement deux arguments. Si on fermera volontiers les yeux sur le caractère souvent grossier de leur expression, reprenons-les, non pas pour les contrer, mais pour les prendre au mot.

Principalement dans le champ politique, la fermeté s'applique aux « transmigra

n't n'ayant jamais tenté de régulariser leur séjour (4) -, seraient en réalité 150.000 à l'échelle du pays (5). Cette clandestinité les expose à tous les risques, à toutes les exploitations. La précarité de nature administrative réduit les perspectives à la gestion de l'urgence, parfois pour des années. On imagine mal l'angoisse permanente et les stratégies extrêmement risquées de subsistance. La seule mesure qui les protège, à savoir le droit aux soins de santé (via l'aide médicale urgente via les CPAS), est aujourd'hui sous la loupe d'un contrôle renforcé, décuplé par le nombre d'intervenants CAAMI-CPAS- prestataires de soins. Si l'AMU est un droit qui doit bénéficier à toutes les personnes en situation irrégulière, la solidarité et l'indignation devraient pouvoir

La régularisation de tous les sans pap', l'abandon du règlement de Dublin II, doivent être largement revendiqués

s'étendre à l'ensemble de ces personnes qui vivent en retrait de l'Etat de droit. La régularisation de tous les sans pap', l'abandon du règlement de Dublin II doivent être largement revendiqués.

Sur les réseaux sociaux, on lit aussi : « Et nos SDF ? » Trouve-t-on normal d'héberger des personnes d'autres origines alors que des personnes belges dorment à la rue ? Ce qu'on ne fait pas pour les uns devrait alors nous interdire de le faire pour les autres, par principe d'équité détourné, *Belgium first?* Chaque personne qui doit chercher un abri pour la nuit est un toit qui manque. Le sans-abrisme, qu'il soit *structurel ou frictionnel*, doit être affronté de façon globale et volontariste. L'urgence humanitaire de loger ces hommes et ces femmes, qui culmine avec la régularité des saisons froides prolongées dans un climat réchauffé, c'est un plan courageux à la mesure du défi et de la fine expertise de tout un secteur, injustement malmené.

Plus globalement, j'en appelle à l'ensemencement de la solidarité. La vive et juste émotion qui nous agite au sujet des « visites domiciliaires » et des moyens de traques démesurés contre des non-criminels doit, selon moi, s'étendre à tous les plus vulnérables ; aux personnes sans revenus, déjà rompues aux visites domiciliaires intrusives, aux contrôles répétés et culpabilisants, aux procédures administratives vaines, à la dissuasion de faire valoir ses droits, à l'isolement, à la responsabilisation de l'exclu, qui rend la pauvreté invisible et permet tous les discours de délitement de la solidarité. □

(1) Archivés et consultables sur le site perlesdaccueil.be.

(2) Voir le rapport annuel du CNCD.

(3) François Gemenne -ecolab novembre 2016.

(4) Parce qu'ils ont fait le calcul de leurs chances réelles.

(5) Nombre d'entre eux sont de nationalité européenne, ou de pays dits dans l'impossibilité d'introduire.

RESTRICTION DES DROITS SOCIAUX

Quand une mesure de santé publique est détournée pour servir des objectifs de contrôle accru...

Stéphane Roberti, président du CPAS de Forest

L'Aide Médicale Urgente (AMU) est le dispositif initialement mis en place pour assurer collectivement l'accès aux soins de santé des personnes en situation irrégulière. Il a été pensé comme une mesure de santé publique pour que les gens puissent se soigner, pour leur bien-être et prévenir des problèmes de santé bien plus lourds et, enfin, pour éviter la propagation de certaines maladies. L'esprit initial de la loi est aujourd'hui complètement détourné pour servir des objectifs de contrôle accru sur les bénéficiaires de ce droit, sur les institutions et sur les prestataires de soins.

La loi votée à la Chambre le 15 mars dernier comporte des risques inconsidérés de restreindre l'accès aux soins, de confiner à la clandestinité, de sanctionner la solidarité.

Si tout porte à croire que la majorité a su profiter du climat clivant sur l'accueil/la répression des migrants, la volonté de réformer l'AMU remonte aux premières intentions du gouvernement de droite. Maggie De Block et Willy Borsus s'étaient déjà congratulés de « travailler » à une redéfinition de l'AMU pour éviter les abus. Sous la bannière de la simplification administrative des procédures, *Mediprima*, la gestion informatisée de l'aide médicale urgente, est en développement et traverse les phases d'implémentation pour centraliser et rigidifier les pratiques. A ma connaissance, aucune évaluation, *a fortiori* qualitative, ni sur l'accès aux soins, ni sur les chiffres, n'a été réalisée.

Fin 2016, une « étude » à la méthodologie fantaisiste, orientée dans l'intention de restreindre ce droit, conclut opportunément à l'existence d'abus. Dans des sorties de presse, Ducarme dénonce les « soins de confort » accordés aux personnes en situation irrégulière, et surfe ainsi sur les discours de rejet au champs lexicaux ultra labourés de la menace, des abus, de la Sécurité sociale en péril, du migrant filou qui profiterait du système... Les fédérations de CPAS, les médecins, les maisons médicales n'ont pas été entendus et ce texte est passé, au mépris du débat et des interpellations des acteurs de terrain sur les conséquences d'une telle mesure.

Concrètement, on parle désormais de couvrir les « soins nécessaires, incontournables et essentiels ». Le caractère très subjectif de cette définition renvoie le praticien à la prudence, vu l'insécurité qui pèse sur l'intervention du fédéral. On ne sait pas si un suivi de grossesse, les traitements pour améliorer le bien-être dans le cas de maladies chroniques seront couverts. Les « abus » identifiés (6%) comme tels dans le rapport qui fonde la loi comptent une majorité de soins contre la douleur. L'OMS définit la Santé comme un état de bien-être et reconnaît les douleurs comme des patho-

logies à soigner. La Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité (CAAMI) se voit désormais confier un rôle de contrôle sur la nature indispensable des soins délivrés. La restriction est renvoyée dans le camp des CPAS et des prestataires de soins. Les Centres Publics d'Action Sociale seront sanctionnés si l'enquête sociale a été « mal » effectuée. Les médecins, sages-femmes et autres praticiens ne seront pas payés pour leurs prestations si la CAAMI concluait à un soin « non essentiel ». C'est donc par dissuasion et intimidation qu'on va restreindre l'accès à l'AMU. Les soignants, dont le discernement et l'expertise seront susceptibles d'être contredits (et non rémunérés) risquent bien de redoubler de prudence dans ces procédures. Les plus convaincus de la nécessité de maintenir l'accès aux soins concentreront rapidement les demandes d'AMU, et donc le risque de ne pas être couverts. Les CPAS pourraient aussi être plus frileux à accompagner les personnes dans l'accès

On aveugle l'opinion publique avec le spectre du coût immédiat de l'accès aux soins de santé de tous sans distinction

aux soins. C'est déjà le cas dans de nombreux CPAS, où on remet en cause d'emblée le lieu de résidence, la compétence, voire la réception de la demande. Or un hébergement, et donc une résidence même très ponctuelle, peut donner droit à l'AMU. Cette aide représente le dernier lien de ces personnes avec une institution. Il permet aux CPAS qui s'en donnent la peine d'orienter les personnes dans les démarches tortueuses du droit d'asile ou dans le relais vers l'associatif et les mouvements citoyens. Le contrôle accru de l'AMU dissuadera aussi les CPAS de développer ces démarches proactives, par la crainte d'être mis en cause et sanctionnés, dans un contexte où l'aide sociale est de plus en plus suspectée de complaisance.

Enfin, on doit craindre ce qui restera impossible à chiffrer : le non-recours aux soins des personnes en situation irrégulière. L'angoisse d'être confronté à une institution suspicieuse, de se voir refuser une aide, les réseaux informels d'information dissuaderont encore davantage les gens de demander l'aide médicale urgente, soit l'unique droit qui leur est consenti en Belgique.

Le risque de les voir disparaître des radars sociaux et de faire grandir la *sherwoodisation* au sein de la société augmente au gré des politiques de fermeté à l'égard des migrants, des professionnels et des institutions qui leur sont solidaires.

Il n'est pas moins dommageable de répandre un peu plus l'idée que la priorité en matière d'aide sociale et de combattre les abus présumés, que les usagers et les institutions sont des profiteurs et des laxistes complaisants. □